

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 02 OCTOBRE 2017

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, le **02 octobre 2017 à 20h00**.

SONT PRÉSENTS :

M. Pierre Yelle, maire
MM. Pascal Thérout, conseiller
Jean Duhaime, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller (arrivée 20h08)
Réjean Gamelin, conseiller
M^{me} Julie Bouchard, conseillère
M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière

Assistance : 5 citoyens

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Pierre Yelle, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Yelle, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

17-10-172

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour;
Il est proposé par le conseiller Pascal Thérout
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

17-10-173

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 septembre 2017

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 septembre 2017;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 septembre 2017 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

17-10-174

5. Virement des intérêts du fonds d'immobilisation, du fonds de roulement et du fonds des boues vers le fonds d'administration

CONSIDÉRANT que le solde reporté au fonds d'immobilisation s'élève à 52,48 \$ en date du 1^{er} octobre 2017 et qu'il doit retourner au fonds d'administration;

CONSIDÉRANT que le solde reporté au fonds de roulement s'élève à 702,26 \$ en date du 1^{er} octobre 2017 et qu'il doit retourner au fonds d'administration;

CONSIDÉRANT que le solde reporté au fonds des boues s'élève à 397,48 \$ en date du 1^{er} octobre 2017 et qu'il doit retourner au fonds d'administration;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'EFFECTUER les virements mentionnés vers le fonds d'administration pour un total de 1 152,22 \$;

D'AUTORISER le maire et la secrétaire-trésorière ou secrétaire-trésorière adjointe à signer les effets bancaires nécessaires pour ladite transaction, s'il y a lieu.

17-10-175

6. Sintra Inc. – Paiement pour les travaux de pavage d'une partie du rang Saint-Jean-Baptiste

CONSIDÉRANT que nous avons reçu des Consultants SMI le décompte final concernant les travaux de Sintra inc., et que le montant à payer incluant les taxes applicables moins la retenue de 5% est de 483 574,14 \$ (441 567,65 \$ net, après le remboursement de TPS et TVQ);

CONSIDÉRANT que la retenue de 5 % à payer en 2018 sera de 25 451,27 \$ (23 240,40 \$ net, après le remboursement de TPS et TVQ) pour un montant total des travaux de 509 025,41 \$ (464 808,05 \$ net);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaim

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QU'une retenue de 25 451,27 \$ incluant les taxes applicables sera payable en 2018 (23 240,40 \$ net après le remboursement de TPS et TVQ);

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-721 « Amélioration du réseau routier » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

17-10-176

7. EXP – Paiement pour les services rendus relatif au pavage d'une partie du rang Saint-Jean-Baptiste

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 17-08-148 concernait l'acceptation de la proposition des honoraires de EXP pour les services de laboratoire;

CONSIDÉRANT que les factures concernant ledit mandat s'élèvent au montant de 7 877,52 \$ incluant les taxes applicables (7 193,21 \$ net après le remboursement de TPS);

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que les factures présentées sont de 6 851,50 \$ avant les taxes applicables, et que le montant qui avait été autorisé était de 9 945 \$ avant les taxes, donc des factures finales moins élevées que prévue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-721 « Amélioration du réseau routier » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

17-10-177

8. Les Consultants SMI – Paiement pour les services rendus relatif au pavage d'une partie du rang Saint-Jean-Baptiste

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 17-01-23 concernait le mandat octroyé à la firme Les Consultants SMI pour la surveillance des travaux d'une partie du rang Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT que la facture concernant ledit mandat s'élève au montant de 9 714,93 \$ incluant les taxes applicables (8 871,02 \$ net après le remboursement de TPS);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-721 « Amélioration du réseau routier » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

17-10-178

9. Entente AIRRL-2016-224 – Confirmation de fin de projet pour le versement de la contribution financière

CONSIDÉRANT que selon l'article 4 de l'entente, le ministère met en œuvre le processus de versement de la contribution financière identifiée au paragraphe 3.1 de ladite entente, lors de la réception des copies de factures attestant des sommes dépensées et d'une résolution municipale confirmant la fin du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE TRANSMETTRE au ministère toutes les copies de factures du présent projet et représentant 494 187,95 \$ de dépenses nettes pour la totalité du projet;

QUE tous les travaux ont été réalisés et que le conseil municipal confirme la fin du projet.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

17-10-179

10. Grande Tablée du Lac Saint-Pierre – Achat de billets

CONSIDÉRANT que La Grande Tablée du Lac Saint-Pierre a envoyé une invitation pour leur souper annuel;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal autorise monsieur Pierre Yelle, maire, à représenter la municipalité pour ce souper avec un accompagnateur;

Considérant que le coût du billet est de 90 \$ et payable à l'Office du Tourisme de Nicolet-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER un paiement de 180 \$ à l'Office de Tourisme de Nicolet-Yamaska;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 «Dons à des organismes» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

17-10-180

11. Journal L'annonceur – Entériner une publicité de l'édition du 21 septembre 2017

CONSIDÉRANT que le Journal l'Annonceur a publié une carte affaires dans l'édition du « Bas Saint-François en affaires » du 21 septembre 2017;

CONSIDÉRANT que le journal «L'Annonceur» a publié cette carte pour un montant de 70 \$ plus les taxes applicables pour un espace d'une carte affaires en couleur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-345 « Publication Avis » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

17-10-181

12. Buropro – Offre de services pour la location d'un nouveau photocopieur

CONSIDÉRANT que le contrat du photocopieur peut être renouvelé immédiatement et qu'une offre de Buropro nous a été proposée;

CONSIDÉRANT que cette offre comprend la location d'un copieur Konica Minolta BH-C368 pour un montant de 156,00 \$ par mois plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que cette offre comprend également le service incluant les pièces et main d'œuvre, les appels préventifs ainsi que la fourniture de l'encre pour 0,0085 \$ de la copie noir et blanc ainsi que 0,065 \$ de la copie couleur plus les taxes applicables, pour le nombre de copies utilisées seulement et aucun minimum facturable;

CONSIDÉRANT que le contrat de location est pour un terme de 66 mois;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que la nouvelle proposition est plus avantageuse, puisque la location est de 156 \$ par mois au lieu de 179 \$ pour un copieur plus performant et qui inclus une brocheuse et plieuse, et que les copies sont seulement à 0,0085 \$ des copies utilisées au lieu de 0,0116 \$ la copie noir et blanc et à 0,065 \$ au lieu de 0,0811 \$ pour la copie couleur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACORDER le contrat de location pour une durée de 66 mois à 156,00 \$ par mois plus les taxes applicables et à 0,0085 \$ de la copie utilisée et 0,065 \$ de la copie couleur utilisée s'il y a lieu;

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer ledit contrat;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-130-00-517 « Location équipement de bureau » et 02-130-00-527 « Entretien photocopieur » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

17-10-182

13. Compteur postal – Nouveau bail avec Buropro

CONSIDÉRANT que la compagnie Buropro propose un nouveau bail de 60 mois suite à la fin du bail avec Pitney Bowes qui viendra à échéance le 31 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que le coût trimestriel serait de 149,85 \$ plus les taxes applicables au lieu de 340,69 \$ que l'on débourse selon le bail actuel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Ibbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCEPTER la location du compteur postal pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2022 par Buropro;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-517 « Location équipement de bureau » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

17-10-183

14. Techni-Consultant – Accompagnement technique pour la réalisation des travaux approuvés de la TECQ

CONSIDÉRANT que M. David Lafontaine, de Techni-Consultant, offre ses services professionnels pour l'accompagnement technique de différentes phases administratives afin de permettre la réalisation des travaux approuvés de la TECQ;

CONSIDÉRANT que les honoraires pour ledit mandat s'élèvent à un montant de 4 450 \$ taxes en sus;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Pascal Théroix

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER M. David Lafontaine de Techni-Consultant inc.;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-411 « Honoraires professionnels – ADM » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

17-10-184

15. Mandat à la firme Techni-Arp – Relevés topographiques et mise en plans pour les travaux approuvés de la TECQ

CONSIDÉRANT que nous avons invités 5 firmes pour soumissionner afin d'effectuer les relevés topographiques et la mise en plans relativement aux travaux approuvés de la TECQ;

CONSIDÉRANT qu'il y a 4 firmes qui ont déposé une soumission, soit :

- Tecni-Arp 3 219,30 \$ taxes incluses
- Trifide 3 755,96 \$ taxes incluses
- GéniArp 5 950,00 \$ taxes incluses
- BC2 6 745,00 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT que M. David Lafontaine de Techni-Consultant recommande d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Techni-Arp;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER le contrat à la firme Techni-Arp;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-411 « Honoraires professionnels – ADM » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

17. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

18. RAPPORT DES COMITÉS

Messieurs Pascal Théroix, Jean Duhaime, Yves Plante et Réjean Gamelin, conseillers, donnent rapport de leurs comités respectifs, soit, les loisirs et la régie des déchets, l'OMH, la Régie d'incendie et la Maison des jeunes. M. le maire, Pierre Yelle, fait un résumé de ses dossiers.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

17-10-185

19. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2017

| CH # | FOURNISSEURS | MONTANT |
|-------------|---|------------------|
| 6525 | Gill Jacques (Remboursement de taxes) | 297.35 |
| 6526 | L'Annonceur (Avis public) | 304.68 |
| 6527 | Bélanger, Sauvé Avocats (Honoraires déboursés) | 2 082.96 |
| 6528 | Buropro Citation (Fournitures de bureau) | 315.53 |
| 6529 | Clôture Expert (Clôture barrière terrain de pétanque) | 857.79 |
| 6530 | Entreprises Alain Bélanger enr. (Surplus - Chemin Castorerie) | 293.19 |
| 6531 | Équipement Raydan (Pièces et réparation équipements) | 387.33 |
| 6532 | F.D. Jul Inc. (Fournitures de bureau) | 3 424.37 |
| 6533 | Fournier Marco (Remboursement Florence et Antoine Fournier) | 148.75 |
| 6534 | Gamelin Ghislaine (Entretien ménager - Septembre) | 460.00 |
| 6535 | Gauthier Alexandra (Remboursement de couches lavables) | 100.00 |
| 6536 | Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres) | 338.57 |
| 6537 | MRC Nicolet-Yamaska (Frais remb. lettre recommandée) | 8.54 |
| 6538 | Patrick Morin Super-Centre (Pièces et accessoires) | 128.07 |
| 6539 | Régie I.A.E.P. (Quote-part eau - Octobre 2017) | 14 668.00 |
| 6540 | SQAE Ministère des finances (Dette cap. & int. - Paroisse et Village) | 731.79 |
| 6541 | Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossier) | 220.00 |
| 6542 | Xylem Canada Compagny (Anneau d'usure - usine) | 106.58 |
| 6543 | Yelle Pierre (Remboursement frais dîner communautaire) | 20.00 |
| 6544 | Piché Paul (Allocation cellulaire - Octobre 2017) | 25.00 |
| 6545 | Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part octobre 2017) | 13 525.02 |
| 6546 | Comité des Loisirs (Subvention 2017 - 3/3 vers.) | 11 000.00 |
| 6547 | Maison des jeunes (Subvention dernier versement) | 2 000.00 |
| 6548 | Petite caisse (Eau, accessoires, fournitures travail, déplacements) | 189.40 |
| | TOTAL DES CHÈQUES | 48 947.93 |

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

| CH # | FOURNISSEURS | MONTANT |
|-------------|---|----------------|
| 6508 | Berge-O-Quais solutions Formarine inc. (Quai et passerelle) | 22 237.31 |
| 6509 | Entreprises Pierreville Ltée (Les) | 3 129.92 |
| 6510 | Accomodeur St-François (Essence camion - Août) | 270.76 |
| 6511 | Marina MR.B. (Essence ponton) | 642.52 |
| 6512 | Financière Banque Nationale (Cap. et Int. prêt règl. # 06-04) | 9 825.05 |
| 6513 | Financière Banque Nationale (Refinancement règl. # 06-04) | 239 800.00 |
| 6514 | Financière Banque Nationale (Cap. & Int. règl. #05-2007- #06-2008) | 8 042.00 |
| 6515 | Société canadienne des postes (Frais de poste - Bulletin septembre) | 125.32 |
| 6516 | Pompes JP (les) (Entretien de pompe au poste principal) | 4 210.87 |
| 6517 | Villiard Jacques (Décapage / cirage centre communautaire) | 1 354.53 |

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

| | | |
|------|---|-------------------|
| 6518 | Groupe Environex (Analyses d'eaux usées - Août 2017) | 124.46 |
| 6519 | Guévremont Laurent (Entretien de pelouse - Été 2017) | 4 943.93 |
| 6520 | Aquatech (Travaux divers pour poste principal - Septembre 2017) | 1 651.41 |
| 6521 | Certificatied Laboratoires (Calcium) | 367.87 |
| 6522 | Aquatech (Exploitation ouvrages d'eau usée - Septembre 2017) | 2 203.69 |
| 6523 | Entreprises d'électricité D.A. inc. (Ent. poste principal & luminaires) | 260.61 |
| 6524 | Fonds de l'information foncière (Avis de mutation - Août) | 28.00 |
| PPA | RREMQ-Régime retraite employés municipaux Québec (Août 2017) | 1 607.00 |
| PPA | Ministère du Revenu du Québec (DAS-Provinciales - Août 2017) | 6 800.82 |
| PPA | Receveur Général du Canada (DAS-Fédérales - Août 2017) | 2 674.55 |
| PPA | Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Septembre 2017) | 68.99 |
| PPA | Bell Canada (Téléphones édifices - Septembre 2017) | 836.25 |
| PPA | RREMQ-Régime retraite employés municipaux Québec (Sept. 2017) | 1 258.60 |
| PPA | Ministère du Revenu du Québec (DAS-Provinciales – Sept. 2017) | 5 640.42 |
| PPA | Receveur Général du Canada (DAS-Fédérales - Septembre 2017) | 2 161.78 |
| PPA | Hydro-Québec (Eclairage public et édifices - Août) | 795.27 |
| | TOTAL DES CHÈQUES | 298 824.62 |
| | DÉBOURSÉS SEPTEMBRE 2017 | |
| | Salaires septembre 2017 | 17 826.76 |
| | TOTAL DES DÉBOURSÉS | 17 826.76 |

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2017;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2017 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

20. Période de questions

- Aucune question du public pour ce mois-ci.

21. Conclusion

17-10-186

22. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par la conseillère Julie Bouchard
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h22.

Pierre Yelle
Maire

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière